

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
5 JUIN 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Restructuration ,
rénovation et extension
des locaux de la C.L.E.F.
Avenant n°2 au marché
de maîtrise d'œuvre**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 6 juin 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 20 juin 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 24 juin 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille huit, le 5 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 29 mai deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Madame de JOYBERT à Madame USQUIN
Monsieur HAÏAT à Madame de CIDRAC
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI
Madame FRYDMAN à Monsieur LEVÊQUE

Secrétaire de Séance :

Madame NICOT

OBJET : RESTRUCTURATION, RÉNOVATION ET EXTENSION DES LOCAUX DE LA
C.L.E.F.. - AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE

RAPPORTEUR : Madame GENDRON

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Par délibération du 29 septembre 2005, le Conseil Municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet de restructuration de La C.L.E.F. au cabinet de Monsieur Noël CARAT.

Par délibération du 11 juillet 2006, un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre a arrêté le coût prévisionnel de cette opération à 2 045 000 € H.T. (valeur avril 2005), soit 2 188 150 € H.T. (valeur décembre 2006), et a fixé le montant du forfait de rémunération de l'équipe dirigée par Monsieur Noël CARAT à 284 938,15 € H.T..

Une première consultation des entreprises a été lancée en 2006 qui a été déclarée sans suite.

A la suite de cette consultation, l'architecte a repris ses études conformément au marché de maîtrise d'œuvre et a proposé un projet modifié.

La Ville a accepté ce nouveau projet pour un montant de 2 765 000 € H.T. (valeur décembre 2006) et a lancé une nouvelle consultation des entreprises.

Par délibération du 7 juin 2007, le Conseil Municipal a attribué les marchés de travaux aux entreprises pour la réalisation de l'opération.

Il convient de passer un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre pour adapter la rémunération du maître d'œuvre au coût prévisionnel de l'opération arrêté à 2 765 000,00 € H.T. (valeur décembre 2006) en portant le forfait définitif de rémunération à 351 087,56 € H.T..

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

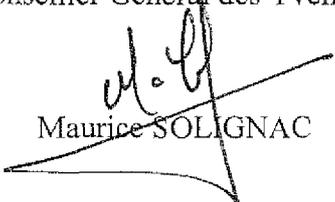
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre de Monsieur Noël CARAT ainsi que tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines


Maurice SOLIGNAC